

Insecticide Lannate™

Version 3.0

Date d'émission : 04/05/2019 Réf. 130000000505
Date de révision : 04/01/2019

Cette FDS est conforme aux normes et aux réglementations de la Canada et ne correspond peut-être pas aux réglementations dans un autre pays.

SECTION 1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

Nom du produit : Insecticide Lannate™
Nom : B10029800
commercial/Synonyme : DPX-X1179 90SP
Yugo
Lannate SP
Methomyl 90SP
Lannate 90WD
90WD
METHOMYL (S-methyl N-[(methylcarbamoyl)oxy]thioacetimidate)

Numéro de la FDS : 130000000505

Utilisation du Produit : Insecticide
Fabricant : Production Agriscience Canada Company
P.O. Box 730, 7398 Queen's Line
Chatham, Ontario
N7M 5L1
Canada

Informations sur le produit : 1-800-667-3852
Urgence Médicale : 1-800-441-3637 (24 heures)

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Aperçu des urgences

Symptômes d'avertissement:

L'empoisonnement produit des effets associés à l'activité anticholinestérasique qui peut inclure : Faiblesse, Vue brouillée, Migraine, Nausée, Douleur abdominale, Sensation de gêne dans la poitrine, rétrécissement des pupilles, Sueurs, pouls faible, Contraction musculaire

Effets potentiels sur la santé

Yeux

Méthomyl : Peut provoquer une irritation des yeux. Peut provoquer:, Larmoiement, rougeur, ou gêne..

Inhalation

Insecticide Lannate™

Version 3.0

Date d'émission : 04/05/2019 Réf. 130000000505
 Date de révision : 04/01/2019

Méthomyl : Toxique par inhalation. Secrétions nasales ou oculaires, Effets sur le système nerveux central.

Ingestion
 Méthomyl : Très toxique en cas d'ingestion.

Organes cibles
 Méthomyl : Système nerveux central

Cancérogénicité

Aucun des composants de ce produit, présents à une concentration égale ou supérieure à 0,1 %, n'est répertorié comme un agent carcinogène par le CIRC, le NTP, ou l'OSHA.

SECTION 3. COMPOSITION/ INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Composant	No.-CAS	Concentration
Méthomyl	16752-77-5	90 %
Other Ingredients		10 %

SECTION 4. PREMIERS SECOURS

Contact avec la peau : Enlever immédiatement tout vêtement souillé. Rincer la peau immédiatement à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour des conseils pour le traitement.

Contact avec les yeux : Maintenir les yeux ouverts et rincer lentement et doucement avec de l'eau pendant 15-20 minutes. Enlever les lentilles cornéennes, les cas échéant, après 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour des conseils pour le traitement.

Insecticide Lannate™

Version 3.0

Date d'émission : 04/05/2019 Réf. 130000000505
Date de révision : 04/01/2019

- Inhalation** : Amener la victime à l'air libre. Respiration artificielle et/ou oxygène peuvent être nécessaires. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour des conseils pour le traitement.
- Ingestion** : Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison. En cas d'ingestion, faire boire 1 ou 2 verres d'eau et essayer une ou deux fois de provoquer les vomissements en touchant le fond de la gorge du doigt. Faire vomir si la personne est consciente. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.
- Conseils généraux** : L'ATROPINE EST UN ANTIDOTE - DEMANDER IMMEDIATEMENT UNE ASSISTANCE MÉDICALE DANS TOUS LES CAS DE SUSPICION D'EMPOISONNEMENT. Avoir sous la main le contenant ou l'étiquette du produit lors d'un appel à un centre antipoison ou à un médecin ou lors du transport en vue d'obtenir des soins.
En cas d'urgences médicales relativement à ce produit, appeler sans frais au 1-800-441-3637. Consulter l'étiquette pour connaître d'autres précautions et le mode d'emploi.
- Avis aux médecins** : Ce produit est un insecticide du groupe des carbamates inhibiteurs de l'acétylcholinestérase. Le traitement par la morphine est contre-indiqué. Des risques de dommages aux muqueuses peuvent être une contre-indication à l'utilisation du lavage gastrique. Les traitements par la morphine, le 2-PAM et l'oxime sont contre-indiqués. Administrer du sulfate d'atropine comme antidote jusqu'à atropinisation complète. Cependant, suite à l'exposition au méthomyl combiné à des insecticides organophosphorés, on peut utiliser du 2-PAM (1 ou 2 g par intraveineuse lente), au besoin, pour compléter le traitement au sulfate d'atropine, tel qu'il est décrit ci-haut. Respiration artificielle et/ou oxygène peuvent être nécessaires. Éviter toute exposition ultérieure à tout inhibiteur de la cholinestérase jusqu'à ce que le rétablissement total soit assuré.

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- Propriétés Inflammables
Point d'éclair : Non applicable
- Limite d'explosivité, inférieure/ : 0.096 g/l
Limite d'inflammabilité inférieure

Insecticide Lannate™

Version 3.0

Date d'émission : 04/05/2019 Réf. 130000000505
Date de révision : 04/01/2019

- Risque d'Incendie et d'Explosion : Le feu ou une chaleur intense peuvent entraîner la rupture de l'emballage. Les poussières peuvent former un mélange explosif avec l'air.
- Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée, Mousse, Poudre chimique sèche, Dioxyde de carbone (CO₂)
- Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau à grand débit, (risque de contamination)
- Techniques spéciales en cas d'incendie : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Porter un équipement complet de protection. Si l'endroit est fortement exposé au feu et si les conditions le permettent, laisser brûler car l'eau peut accroître la pollution de l'environnement. Pulvériser de l'eau pour refroidir les récipients / réservoirs.

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

NOTE: Relire les sections MESURES DE LUTTE CONTRE LE FEU et MANIPULATION (PERSONNEL) appropriée avant d'entreprendre le nettoyage. Utiliser UN ÉQUIPEMENT DE PROTECTION PERSONNEL approprié pour le nettoyage.

- Précautions individuelles : Evacuer le personnel, ventiler la zone au maximum, utiliser un appareil respiratoire autonome. Utiliser un équipement de protection individuelle.
- Nettoyage du Déversement : Balayer et déposer avec une pelle dans des réceptacles appropriés pour l'élimination. Absorber à l'aide de bran de scie, de sable, d'absorbant d'huile ou autre matière absorbante. Si le produit entre dans des fissures et ne peut pas être enlevé, traiter avec une solution d'hydroxyde de sodium et laisser agir pendant 4 heures. Remarque : L'hydroxyde de sodium est corrosif et cause des brûlures. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.
- Mesures en cas de Déversement Accidentel : Empêcher la matière de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou les zones en contrebas. Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation. Eliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur.

SECTION 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Insecticide Lannate™

Version 3.0

Date d'émission : 04/05/2019 Réf. 130000000505
Date de révision : 04/01/2019

- Manipulation (Personnel)** : Ne pas respirer la poussière ou le brouillard de pulvérisation. Ne pas laisser pénétrer dans les yeux, ni mettre en contact avec la peau ou les vêtements. Se laver les mains à fond avec du savon et de l'eau après manipulation et avant de manger, boire, mâcher du "chewing gum" ou d'utiliser du tabac. Retirer l'équipement de protection personnelle immédiatement après avoir manipulé ce produit. Laver l'extérieur des gants avant de la enlever. Se laver à fond dès que possible et enfiler des vêtements propres. Enlever immédiatement les vêtements/EPI si de la matière pénètre à l'intérieur. Se laver à fond et mettre des vêtements propres.
- Manipulation (Aspects Physiques)** : Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.
- Stockage** : Ne pas contaminer l'eau, les autres pesticides, les fertilisants, la nourriture et l'alimentation pour le bétail en stocks. Manipuler cet emballage avec précaution pour éviter la rupture du sac intérieur en cas de stockage à basses températures. Laisser réchauffer au-dessus de 10°C (50°F) pour une manipulation normale. Conserver dans le conteneur d'origine. Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. N'est pas destiné à être utilisé ni stocké à l'intérieur ni autour de chez soi. Conserver hors de la portée des enfants.

SECTION 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE

Mesures d'ordre technique : N'utiliser qu'avec une ventilation adéquate.

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire : Pour les expositions dans les zones fermées: Un respirateur doté d'une cartouche antivapeurs organiques à préfiltre homologué pour les pesticides (préfixe d'homologation TC-23C du NIOSH) ou d'une boîte homologuée pour les pesticides (préfixe d'homologation TC-14G du NIOSH) ou un respirateur homologué par le NIOSH doté d'une cartouche ou boîte antivapeurs organiques doté d'un préfiltre R, P ou HE.

Exposition au produit à l'extérieur : Un respirateur à filtre antipoussières/antivapeurs homologué par le NIOSH doté d'un filtre R, P ou

Insecticide Lannate™

Version 3.0

Date d'émission : 04/05/2019 Réf. 130000000505
Date de révision : 04/01/2019

HE ou avec préfixe d'homologation TC-21C.

Protection de la peau et du corps : Les personnes qui appliquent et celles qui manipulent la matière diluée doivent porter :

Chemise à longues manches et pantalons longs.

Gants résistants aux produits chimiques

Chaussures et chaussettes

Lunettes de sécurité

Les personnes affectées aux mélanges et aux chargements, les applicateurs et les autres manipulateurs qui peuvent être exposés au concentré doivent porter:

Chemise à longues manches et pantalons longs.

Gants résistants aux produits chimiques

Chaussures résistantes aux produits chimiques et chaussettes

Lunettes de sécurité

Tablier résistant aux produits chimiques

L' EPI exigé pour une entrée anticipée dans des zones traitées qui est autorisé selon la "Norme pour la Protection des Travailleurs" et qui comprend le contact avec tout ce qui a été traité, tel que plantes, sols, ou eau, est:

Combinaison

Gants résistants aux produits chimiques, Catégorie A (tel que caoutchouc butyle, caoutchouc naturel, caoutchouc néoprène ou caoutchouc nitrile), tous plus grands que ou égaux à 14 mils

Chaussures et chaussettes

Lunettes de sécurité

Insecticide Lannate™

Version 3.0

Date d'émission : 04/05/2019 Réf. 130000000505
Date de révision : 04/01/2019

Mesures de protection : Éliminer les vêtements et autres matières absorbantes qui ont été trempées ou hautement contaminées avec ce produit. Ne pas les réutiliser. Suivre le mode d'emploi du fabricant pour le nettoyage/l'entretien de l'ÉPP. S'il n'existe aucune directive pour les articles lavables, utiliser du détergent et de l'eau chaude. Garder et laver l'ÉPP séparément de toute autre lessive.

Directives au sujet de l'exposition

Valeurs limites d'exposition

Méthomyl		
TLV	(ACGIH)	0.2 mg/m ³ 8 heures, moyenne pondérée dans le temps Fraction inhalable et vapeur
		Effets hématologiques Inhibition de la cholinestérase Dommages au système reproducteur mâle Des substances pour lesquelles il existe un Index ou des indices d'exposition biologique (voir la section BEI®), voir BEI® pour l'inhibition par les pesticides du cholinestérase. Non répertorié comme carcinogène chez les humains Danger de résorption cutanée

SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Forme : solide, poudre
Couleur : blanc, ou, bleu

Insecticide Lannate™

Version 3.0

Date d'émission : 04/05/2019 Réf. 130000000505
Date de révision : 04/01/2019

Odeur : légère, sulfureux(se)
Densité spécifique : 1.2946 à 25 °C (77 °F)
Hydrosolubilité : 58 g/l à 25 °C (77 °F)

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité : Stable à températures et conditions de stockage normales.
Incompatibilité : Produits incompatibles Des bases fortes
Produits de décomposition dangereux : Produits de décomposition thermique dangereux:: Oxydes de soufre, Isocyanate de méthyle, Cyanure d'hydrogène (acide cyanhydrique)

SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Insecticide Lannate™
Oral(e) DL50 : 23 mg/kg , Rat
Irritation de la peau : Pas d'irritation de la peau, Lapin
Irritation des yeux : irritation légère, Lapin
Sensibilisation : Dans les tests sur les animaux, n'a pas provoqué de sensibilisation par contact avec la peau., Cochon d'Inde

Méthomyl
Dermale DL50 : > 2,000 mg/kg , Lapin
Inhalation 4 h CL50 : 0.258 mg/l , Rat
Toxicité à dose répétée : Ingestion
Rat
24 Mois
Aucun effet toxicologique impliquant une classification de la toxicité significative pour certains organes cibles n'a été observé en dessous des valeurs de référence recommandées pour la classification., modifications hématologiques
Cancérogénicité : Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet cancérigène.
Toxicité pour la reproduction : Pas toxique pour la reproduction
Des tests sur les animaux n'ont montré aucun effet toxique sur la reproduction.

Insecticide Lannate™

Version 3.0

Date d'émission : 04/05/2019 Réf. 130000000505
Date de révision : 04/01/2019

Aucun effet sur ou via l'allaitement

Tératogénicité : Les tests sur les animaux n'ont montré aucune toxicité pour le développement.

SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Toxicité aquatique

Méthomyl

96 h CL50 : Lepomis macrochirus (Crapet arlequin) 0.63 mg/l

72 h CE50 : Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes) > 100 mg/l

72 h NOEC : Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes) 100 mg/l

48 h CE50 : Daphnia magna (Grande daphnie) 0.0088 mg/l

48 h CE50 : Daphnia magna (Grande daphnie) 0.017 mg/l

35 jr : NOEC Pimephales promelas (Vairon à grosse tête) 0.073 mg/l

21 jr : NOEC Daphnia magna (Grande daphnie) 0.0016 mg/l

Devenir dans l'Environnement

Méthomyl

Bioaccumulation : Une bioaccumulation est peu probable.

Information écologique supplémentaire

: Risques pour l'environnement : Ne pas appliquer directement dans l'eau, ni dans des zones où se trouvent des eaux de surfaces, ni dans des zones à niveau d'eau variable au-dessous de la valeur moyenne des marques correspondant aux niveaux supérieurs. Les eaux de ruissellement des zones traitées peuvent être dangereuses pour les organismes aquatiques dans les zones avoisinantes. Ne pas contaminer l'eau lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des eaux de lavage ou de rinçage. Ne pas appliquer ce produit si des abeilles visitent la zone de traitement. Voir l'étiquette du produit pour des instructions supplémentaires concernant les mesures de précaution pour l'environnement lors de l'application. Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Insecticide Lannate™

Version 3.0

Date d'émission : 04/05/2019 Réf. 130000000505
Date de révision : 04/01/2019

SECTION 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Élimination des Déchets : Ne pas contaminer l'eau, les denrées alimentaires ou les aliments pour animaux lors de l'élimination. Les déchets de pesticides sont extrêmement dangereux. L'élimination inappropriée de surplus, de bouillie de pulvérisation ou d'eaux de rinçage de pesticides constitue une infraction à la loi fédérale. S'il est impossible d'éliminer ces eaux conformément aux directives indiquées sur l'étiquette, communiquer avec l'agence provinciale ou régionale de réglementation des pesticides ou de l'environnement, avec un représentant du bureau responsable des déchets dangereux ou, aux É.-U., avec les bureaux de l'EPA pour obtenir les lignes directrices à respecter.

Élimination du conteneur: : Remplissage et élimination des contenants :
Se référer aux instructions données par l'étiquette du produit.
Si le conteneur doit être rechargé, ne le rincer avec aucun produit et ne pas y introduire de pesticide autre que ce produit.
NE PAS RÉUTILISÉR LE RÉCIPIENT POUR AUCUN AUTRE BUT.
Ne pas transporter si ce conteneur est endommagé ou qu'il fuit.

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

IATA_C	Numéro ONU	: 2757
	Nom d'expédition des Nations unies	: Carbamate pesticide, solid, toxic (Méthomyl)
	Classe	: 6.1
	Groupe d'emballage	: II
	No. Étiquetage	: 6.1
IMDG	Numéro ONU	: 2757
	Nom d'expédition des Nations unies	: CARBAMATE PESTICIDE, SOLID, TOXIC (Méthomyl)
	Classe	: 6.1
	Groupe d'emballage	: II
	No. Étiquetage	: 6.1
	Polluant marin	: oui (Méthomyl)

Insecticide Lannate™

Version 3.0

Date d'émission : 04/05/2019 Réf. 130000000505
Date de révision : 04/01/2019

SECTION 15. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

No. Homologation PCP : 10868
Remarques : Ce produit est régi par la Loi sur les produits antiparasitaires; il n'est pas réglementé selon le SIMDUT.
Aucune substance n'est soumise à une déclaration de nouvelle activité significative.

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

Date de préparation de : 04/01/2019
MSDS

(TM) Marque commerciale de E.I. du Pont de Nemours and Company.

Personne de contact : Production Agriscience Canada Company, Chatham, Ontario, N7M 5L1

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommé et désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.